



ARRÊTÉ N°20261813

**portant mise en œuvre de l'arrêté préfectoral modifié n°20241045 du 17 juin 2024
planifiant les mesures de préservation des ressources en eau en période d'étiage
et définissant les mesures de limitation provisoire de certains usages de l'eau
aux niveaux de la vigilance, de l'alerte, de l'alerte renforcée et de la crise
sur le département du Puy-de-Dôme**

La préfète du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code de l'environnement et notamment Livre II Titre 1^{er}, articles L. 211-1, L. 211-3, R. 216-9, R. 211-66, R. 211-67 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L. 2212-1 ;

Vu le code de la santé publique, Livre III, Titre II, chapitre 1^{er} et section 1 ;

Vu le décret du 17 décembre 2025 portant nomination de Madame Anne FRACKOWIAK-JACOBS en qualité de préfète du Puy-de-Dôme ;

Vu le décret n°2021-795 du 23 juin 2021 relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2022 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin Adour-Garonne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant et notamment ses dispositions C1, C20 et C21 ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2022 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin Loire-Bretagne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant et notamment ses dispositions 7E-1, 7E-2, 7E-3 et 7E-4 ;

Vu l'arrêté d'orientation n°24.115 du 29 août 2024 pour la mise en œuvre coordonnée des mesures de restriction ou de suspension provisoire des usages de l'eau en période de sécheresse dans le bassin Loire-Bretagne ;

Vu l'arrêté d'orientation de bassin du 24 mars 2023 relatif au renforcement de la coordination des mesures de gestion de la sécheresse sur le bassin Adour-Garonne ;

Vu l'arrêté cadre inter-préfectoral n°DDT/SEER/2026-002 du 23 juin 2026 délimitant les zones d'alertes et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau sur le sous-bassin Dordogne ;

Vu l'arrêté préfectoral cadre sécheresse du préfet du Puy-de-Dôme n°20241045, en date du 17 juin 2024, modifié par l'arrêté préfectoral n°20251053 du 30 juin 2025, planifiant les mesures de préservation des ressources en eau en période d'étiage dans le département du Puy-de-Dôme ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 20261767 du 22 octobre 2026 portant mise en œuvre de l'arrêté préfectoral modifié n°20241045 du 17 juin 2024 planifiant les mesures de préservation des ressources en eau en période d'étiage et définissant les mesures de limitation provisoire de certains usages de l'eau aux niveaux de vigilance, d'alerte, d'alerte renforcée et de crise sur le département du Puy-de-Dôme ;

Vu la demande du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre Val de Loire, par intérim, pour le préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, en date du 26 octobre 2026, de lever partiellement les mesures de restrictions des usages de l'eau vis-à-vis de la sécheresse, tout en conservant le niveau d'alerte, sur les axes Loire et Allier, dans le cadre de la gestion coordonnée de l'axe Loire-Allier et en application de l'arrêté d'orientation de bassin de la préfète coordinatrice du bassin Loire-Bretagne ;

Vu l'avis des membres du comité départemental de l'eau consultés par voie dématérialisée du 27 au 28 octobre 2026 ;

Considérant que la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau prend en compte les adaptations nécessaires au changement climatique, la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides, la protection des eaux contre les pollutions, la restauration de la qualité des eaux, la valorisation prioritaire de l'eau pour la résilience alimentaire des populations, la promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau et le rétablissement de la continuité écologique ;

Considérant les précipitations de la semaine dernière et la baisse des températures qui ont permis d'améliorer la situation hydrologique ;

Considérant que les débits moyens journaliers de la Dore à Dorat baissent depuis plusieurs jours et sont proches de son débit seuil de crise ;

Considérant que les débits moyens journaliers de l'Eau Mère à Parentignat, de la Dore à Ambert, de l'Ance du Nord à Sauvessanges, du Cher à Chambonchard, de la Rhue à Condat, de l'Andelot à Loriges et de l'Alagnon à Lempdes-sur-Alagnon sont susceptibles de baisser et de franchir des seuils en raison de prévisions de pluviométrie faibles les prochains jours ;

Considérant que le niveau moyen mensuel d'octobre 2026 du piézomètre d'Orcival, ouvrage de référence de la ressource souterraine de la zone de gestion eaux souterraines – AEP « I - Volcanique Sancy » est inférieur au seuil d'alerte renforcée ;

Considérant la nécessaire coordination interdépartementale afin de garantir la cohérence amont aval ;

Considérant la nécessité de garantir la capacité des retenues de Villerest et Naussac à soutenir les débits de la Loire et de l'Allier jusqu'à la fin de l'étiage ;

Considérant la baisse du niveau des nappes souterraines et du débit d'un grand nombre de sources se traduisant sur plusieurs secteurs par des difficultés d'alimentation en eau potable nécessitant d'inciter à une utilisation modérée de la ressource ;

Considérant que pour les zones de gestion eaux souterraines et eau potable correspondant à une zone de socle, dont la station de référence est une station hydrométrique, les mesures de restriction sont identiques à celles appliquées aux eaux superficielles ;

Considérant qu'en application de l'article L. 211-3 II 1°) du code de l'environnement, la préfète peut prendre des mesures de limitation provisoire des usages de l'eau, pour faire face à un risque de pénurie et de sécheresse ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE

Article 1 : Abrogation des arrêtés précédents

L'arrêté n° 20261767 du 22 octobre 2026 portant mise en œuvre de l'arrêté préfectoral modifié n°20241045 du 17 juin 2024 planifiant les mesures de préservation des ressources en eau en période d'étiage et définissant les mesures de limitation provisoire de certains usages de l'eau aux niveaux de la vigilance, de l'alerte, de l'alerte renforcée et de la crise sur le département du Puy-de-Dôme, est abrogé à partir du lendemain de la date de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs (RAA) du Puy-de-Dôme.

Article 2 : Cadre général d'application des mesures de restriction

En application de l'arrêté cadre sécheresse n°20241045 du 17 juin 2024 modifié, des mesures de restriction peuvent s'appliquer aux prélèvements en eau réalisés dans le milieu naturel superficiel, dans les nappes souterraines et à ceux issus des réseaux d'adduction d'eau potable et à leurs usages afférents, en lien avec le franchissement des seuils de gravité.

Le présent arrêté ne s'applique pas :

- aux prélèvements agricoles autorisés dans la masse d'eau souterraine Limagne en l'absence de connaissances suffisantes de cette ressource à la date du présent arrêté.
- à l'utilisation des eaux stockées dans les retenues d'eau (plans d'eau, lagunes, mares, réserves) étanches, déconnectées du milieu naturel (rivières, canaux) et remplies entre le 1^{er} novembre et le 31 mars dans la mesure où elles sont conformes à la réglementation en vigueur. Les exploitants de ces retenues devront être en mesure de justifier que durant la période d'étiage (1^{er} avril au 31 octobre), le cumul des prélèvements effectués à partir d'une de ces retenues n'excède pas la capacité théorique de la retenue concernée ;
- à l'utilisation des eaux pluviales telles que définies par l'article R. 211-214 du code de l'environnement ;
- à la réutilisation des eaux usées traitées faisant l'objet d'une autorisation administrative spécifique.

L'annexe 1 précise les mesures de restriction des usages de l'eau par seuil de vigilance, d'alerte, d'alerte renforcée et de crise.

Le niveau de restriction applicable à chaque commune est précisé dans le tableau de l'annexe n°2 du présent arrêté.

Certains usages font l'objet d'exemption aux mesures de restriction générales applicables pour chaque seuil. Elles sont détaillées dans l'arrêté cadre sécheresse départemental n° 20241045 du 17 juin 2024, modifié, consultable sur :

<https://www.puy-de-dome.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-prevention-des-risques-energie/Eau/Secheresse/Gestion-secheresse>

Article 3 : Mesures applicables sur les usages à partir des eaux superficielles

Au niveau de la crise

- maintien des mesures de restriction :
 - sur la zone hydrographique n°7 – Dore aval ;

Au niveau de l'alerte renforcée

- maintien des mesures de restriction :
 - sur la zone hydrographique n°8 – Dore amont ;
- mise en œuvre des mesures de restriction :
 - sur les zones hydrographiques n°6 – Allier rive droite (bassins du Litroux, du Jauron, de l'Eau-Mère et du Cé), n°9 – Ance et n°13 – Dordogne amont ;

Au niveau de l'alerte

- maintien des mesures de restriction :
 - sur la zone hydrographique n°2 – Allier aval (bassin de l'Andelot) ;
- mise en œuvre des mesures de restriction :
 - sur les zones hydrographiques n°1 – Axe Allier, n°12 – Cher amont et n°14 – Alagnon ;

Au niveau de la vigilance

- maintien des mesures :
 - sur les zones hydrographiques n°3 - Morge, n°4 - Allier rive gauche moyen, n°5 - Allier rive gauche amont et n°10 - Sioule aval ;
- mise en œuvre des mesures :
 - sur la zone hydrographique n°11 – Sioule amont (bassin du Sioulet).

Ce niveau n'entraîne pas de restriction des usages de l'eau, mais l'ensemble des usagers concerné est tenu de continuer à modérer sa consommation en eau afin de préserver durablement cette ressource précieuse.

La carte du département du Puy-de-Dôme spécifiant les différents niveaux de restriction par zone hydrographique est présentée en annexe n°3 du présent arrêté.

Article 4 : Mesures de restriction applicables sur les usages à partir des eaux souterraines et des réseaux d'alimentation en eau potable (AEP)

Au niveau de la crise

- maintien des mesures de restriction :
 - sur la zone de gestion eaux souterraines – AEP n°D - Socle Dore aval ;

Au niveau de l'alerte renforcée

- maintien des mesures de restriction :
 - sur les zones de gestion eaux souterraines – AEP n°E - Socle Dore amont et n°I – Volcanique Sancy ;
- mise en œuvre des mesures de restriction :
 - sur la zone de gestion eaux souterraines – AEP n°F – Socle Forez ;

Au niveau de l'alerte

- maintien des mesures de restriction :
 - sur les zones de gestion eaux souterraines - AEP n°B - Socle Combrailles, G - Volcanique Chaîne des Puys nord, H - Volcanique Chaîne des Puys sud, J - Volcanique Dordogne amont, K - Volcanique Combrailles ouest, L - Volcanique Combrailles nord et M - Volcanique Cézallier ;
- mise en œuvre des mesures de restriction :
 - sur les zones de gestion eaux souterraines – AEP n°A – Nappe Allier et n°C - Socle Cher amont ;

La carte du département du Puy-de-Dôme spécifiant les différents niveaux de restriction pour les prélèvements dans les eaux souterraines – AEP est présentée en annexe n° 4 du présent arrêté.

Article 5 : Mesures dérogatoires pour les usages économiques

Pour toute demande de dérogation concernant un usage économique, une dérogation aux restrictions en vigueur peut le cas échéant être sollicitée en cas d'impact prévisible fort. Ces demandes de mesures dérogatoires sont à déposer auprès de la direction départementale des territoires (DDT), qui les étudie et les valide ou les refuse au cas par cas. Il est recommandé de formuler ces demandes via la téléprocédure « démarche numérique » accessible au lien suivant :

<https://demathe.numerique.gouv.fr/commencer/derogation-secheresse-2026-puy-de-dome>

Article 6 : Durée de mise en œuvre

Ces mesures s'appliquent **à partir du lendemain de la date de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs (RAA) du Puy-de-Dôme et jusqu'au 30 novembre 2026**. Les mesures seront actualisées et/ou levées en tant que de besoin, par arrêté préfectoral, en fonction des résultats du suivi de l'évolution de la ressource en eau au niveau des stations et des ouvrages de référence et de l'évolution globale de la situation.

Article 7 : Mesures de police

Des poursuites pénales pourront être engagées contre tout contrevenant au présent arrêté, en application des articles L. 173-1 à L. 173-12 du code de l'environnement.

En application de l'article R. 216-9 du code de l'environnement, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5^e classe le fait de contrevenir aux mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau prescrites par les arrêtés mentionnés aux articles R. 211-66 à R. 211-69 du code de l'environnement.

Indépendamment des poursuites pénales, des sanctions administratives pourront être engagées en application des articles L. 171-6 à L. 171-12 du code de l'environnement.

Article 8 : Droit des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 9 : Recours

En application des articles R. 421-1 à R. 421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L. 411-2 du code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication, gracieux ou hiérarchique.

Le défaut de réponse de l'administration au recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois après sa réception fait naître une décision implicite de rejet. L'intéressé dispose alors, pour former un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, d'un délai de deux mois à compter de la date à laquelle est née la décision implicite de rejet. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Dans ce même délai de deux mois, le présent arrêté peut aussi faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent : Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex.

Le tribunal administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie postale, par dépôt direct de la requête à l'accueil de la juridiction ou par l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant: <https://citoyens.telerecours.fr/> . Cette dernière modalité de saisine est obligatoire pour les avocats et les communes de plus de 3500 habitants.

Article 10 : Publication et affichage

En application de l'article R. 211-70 du code de l'environnement, le présent arrêté :

- est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, disponible sur le site internet de la préfecture (www.puy-de-dome.gouv.fr), pendant toute la période de restriction ;
- est adressé aux maires de chaque commune concernée pour affichage en mairie, dès réception, à titre informatif.

Article 11 : Exécution

- le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme ;
- les sous-préfet(e)s d'arrondissements ;
- le directeur départemental des territoires ;
- le directeur départemental de la protection des populations ;
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- la directrice de l'agence régionale de santé ;
- le directeur des services d'incendie et de secours ;
- le commandant du groupement de gendarmerie ;
- le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité ;
- les maires ;
- les présidents de Clermont Auvergne Métropole, de la communauté d'agglomération du pays d'Issoire et de la communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans ;
- les président(e)s des syndicats d'eau ;

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29 octobre 2026

La préfète ,

signé

Anne FRACKOWIAK-JACOBS

Annexes jointes :

Annexe n°1 : Mesures de communication et de restriction des usages de l'eau par seuil d'alerte, d'alerte renforcée et de crise (Annexe 4 de l'arrêté cadre sécheresse du 17 juin 2024, modifié) ;

Annexe n°2 : Niveaux de restriction par commune selon le zonage (eaux superficielles, eaux souterraines et eau potable) ;

Annexe n°3 : Carte du département du Puy-de-Dôme spécifiant les niveaux de restriction pour les eaux superficielles ;

Annexe n°4 : Carte du département du Puy-de-Dôme spécifiant les niveaux de restriction pour les eaux souterraines et pour l'eau potable.

Annexes de l'arrêté

Annexe n° 1 : Mesures de communication et de restriction des usages de l'eau par seuil d'alerte, d'alerte renforcée et de crise (Annexe 4 de l'arrêté cadre sécheresse du 17 juin 2024, modifié)

Légende :

ESU : Eaux superficielles ; AEP : Adduction d'eau potable ; ESO : Eaux souterraines ;

A : Activité agricole, horticole et piscicole ; E : Entreprise, industrie, artisanat, commerce et BTP ; C : Collectivité et services publics ; P : Particulier ;

Mesures de communication et de restriction des usages de l'eau par seuil d'alerte, d'alerte renforcée et de crise												
Origine de l'eau	Milieu naturel		AEP	Seuils				Usagers				
	ESU	ESO		Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	A	E	C	P	
Irrigation agricole												
Irrigation prairies, grandes cultures, cultures de plein champ (hors tour d'eau)	X	X		Prévention auprès des agriculteurs	Interdiction de 10 h à 18 h	Interdiction de 8 h à 20 h	Interdiction	X				
Irrigation horticulture, jeunes plants, vergers, plantes médicinales ou aromatiques, donnant lieu à une irrigation économe (au goutte-à-goutte, pied à pied, ...)	X	X	X	Prévention auprès des agriculteurs	Sans interdiction		Interdiction de 8 h à 20 h, Consommation journalière de 5 m³ maximum sur demande justifiée	X				
Irrigation horticulture, jeunes plants, vergers, plantes médicinales ou aromatiques	X	X	X	Prévention auprès des agriculteurs	Interdiction de 10 h à 18 h	Interdiction de 8 h à 20 h	Interdiction	X				
Irrigation maraîchage donnant lieu à une irrigation économe (au goutte-à-goutte, pied à pied, ...)	X	X	X	Prévention auprès des agriculteurs	Sans interdiction		Interdiction de 8 h à 20 h, et réduite au strict minimum	X				

Mesures de communication et de restriction des usages de l'eau par seuil d'alerte, d'alerte renforcée et de crise											
Origine de l'eau	Milieu naturel		AEP	Seuils				Usagers			
Usages	ESU	ESO		Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	A	E	C	P
Irrigation maraîchage	X	X	X	Prévention auprès des agriculteurs	Interdiction de 10 h à 18 h	Interdiction de 8 h à 20 h	Interdiction de 8 h à 20 h, et réduite au strict minimum	X			
Irrigation à partir de retenues d'eau autorisées remplies hors période d'étiage	X			Sans interdiction				X			
Arrosage											
Arrosage de jeunes plants ligneux, chantiers paysagistes	X	X	X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction sauf plantations de moins d'un an où interdit de 10 h à 18 h	Interdiction sauf plantations de moins d'un an où interdit de 8 h à 20 h	Interdiction	X	X	X	X
Arrosage de plantes et de fleurs des jardineries, des fleuristes, des pépiniéristes, ...	X	X	X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction de 10 h à 18 h	Interdiction de 8 h à 20 h	Interdiction de 8 h à 20 h Consommation de 5 m³ maximum sur demande justifiée.	X	X	X	
Arrosage des espaces verts, pelouses, jardins d'agrément, publics ou privés, des massifs de fleurs, jardinières	X	X	X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction de 10 h à 18 h	Interdiction		X	X	X	X
Arrosage des îlots de fraîcheur validés par l'administration	X	X	X	Sensibilisation des collectivités aux règles de bon usage d'économie d'eau	Selon modalités validées par l'administration					X	
Arrosage des aires de jeu, des terrains de sports	X	X	X	Sensibilisation des collectivités et des	Interdiction de 10 h à 18 h	Interdiction de 8 h à 20 h	Interdiction totale, sauf pour terrains de		X	X	

Mesures de communication et de restriction des usages de l'eau par seuil d'alerte, d'alerte renforcée et de crise												
Origine de l'eau	Milieu naturel		AEP	Seuils				Usagers				
Usages	ESU	ESO		Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	A	E	C	P	
				entreprises aux règles de bon usage d'économie d'eau			sport d'enjeu national ou international : interdiction de 8 h à 20 h et limité à 2 nuits par semaine (affichage sur le site des dates choisies) sauf en cas de pénurie d'eau potable alors interdiction totale					
Arrosage des jardins potagers et des vergers vivriers	X	X	X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction de 10 h à 18 h	Interdiction de 8 h à 20 h			X	X	X	
Arrosage des pistes équestres	X	X	X	Sensibilisation des collectivités et des entreprises aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction de 10 h à 18 h et diminution de la consommation hebdomadaire de 25 % Un registre de prélèvement devra être rempli	Interdiction de 8 h à 20 h et diminution de la consommation hebdomadaire de 50 % Un registre de prélèvement devra être rempli	Interdiction	X	X	X		
Arrosage des terrains de golf	X	X	X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction de 8 h à 20 h, et diminution de la consommation d'eau hebdomadaire	Réduction des volumes de 60 % et interdiction d'arroser les fairways 7j/7	Interdiction		X	X	X	

Mesures de communication et de restriction des usages de l’eau par seuil d’alerte, d’alerte renforcée et de crise											
Origine de l’eau	Milieu naturel		AEP	Seuils				Usagers			
Usages	ESU	ESO		Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	A	E	C	P
					de 15 à 30 %. Un registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement	Un registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement					
Arrosage des départs et des green de golf	X	X	X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d’économie d’eau	Interdiction de 8 h à 20 h, et diminution de la consommation d’eau hebdomadaire de 15 à 30 %. Un registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement	Réduction des volumes d’au moins 60 % Un registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement	Interdiction en cas de pénurie d’eau potable. Arrosage limité au strict nécessaire entre 8 h à 20 h et ne pourra représenter plus de 30 % des volumes habituels Un registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement		X	X	X
Lavage et nettoyage											
Lavage des véhicules des particuliers, hors des installations professionnelles	X	X	X	Interdiction				X	X	X	X
Lavage des véhicules dans des installations professionnelles de lavage ¹	X	X	X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d’économie d’eau	Autorisé sur les pistes équipées de haute-pression ou équipées de système de recyclage (minimum de 70 % d’eau recyclée ²) ou portique strictement restreint au programme ECO.	Interdiction sauf avec système de recyclage de l’eau (min. de 70 % d’eau recyclée ²) ou si	X	X	X	X	

¹ Ces mesures concernent notamment les stations de lavage, les unités de lavage des garages et stations-service, et les stations de lavage des entreprises professionnelles (de transport, BTP, etc...).

² Liste des stations de lavage équipées de systèmes de recyclage (taux supérieur à 70 %) à fournir à la DDT pour validation.

Mesures de communication et de restriction des usages de l'eau par seuil d'alerte, d'alerte renforcée et de crise											
Origine de l'eau	Milieu naturel		AEP	Seuils				Usagers			
Usages	ESU	ESO		Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	A	E	C	P
					Affichage obligatoire de l'arrêté de restriction en vigueur.	impératif sanitaire sur rdv avec matériel haute pression. Affichage de l'arrêté de restriction en vigueur.					
Nettoyage de bâtiments, hangars, locaux de stockage, (en dehors de la nécessité de salubrité publique et pour raisons sanitaires)	X	X	X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction			X	X	X	X
Nettoyage de façades et de toits	X	X	X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction, sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise professionnelle dans la limite de 3 m³ par chantier, après accord de l'administration		Interdiction, sauf impératif sanitaire ou sécuritaire (réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel dans la limite de 3 m³ par chantier)	X	X	X	X
Nettoyage de terrasses, de cours, de petits ouvrages (caveaux, portails, ...), ...	X	X	X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction			X	X	X	X
Nettoyage des voies publiques, parkings, arrosage des pistes de carrière d'extraction de matériaux, hors situation d'urgence justifiée,	X	X	X	Sensibilisation des collectivités et des entreprises aux règles de bon usage	Interdiction				X	X	

Mesures de communication et de restriction des usages de l'eau par seuil d'alerte, d'alerte renforcée et de crise												
Origine de l'eau	Milieu naturel		AEP	Seuils				Usagers				
Usages	ESU	ESO		Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	A	E	C	P	
notamment par un souci de salubrité publique				d'économie d'eau								
Loisirs et agréments												
Piscines à usage unifamilial, de plus de 1 m³	X	X	X	Sensibilisation du grand public aux règles de bon usage d'économie d'eau	Remplissage interdit sauf remise à niveau et premier remplissage si le chantier avait débuté avant les premières restrictions		Interdiction				X	
Piscines publiques ou privées à usage collectif y compris parcs aquatiques	X	X	X	Sensibilisation du grand public et des collectivités aux règles de bon usage d'économie d'eau	Pas de restriction	Renouvellement réglementaire autorisé -Remplissage interdit sauf pour impératifs sanitaires ou techniques	Renouvellement réglementaire autorisé -Remplissage interdit sauf si partiel et pour impératif sanitaire à l'exception des spas et pataugeoires dont la vidange totale est pluriannuelle (réglementaire) pour des impératifs sanitaires		X	X		
Remplissage des piscines dans les espaces de ventes, des salons et des foires			X	Sensibilisation des collectivités et des entreprises aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction				X	X		
Fontaines alimentées par le réseau d'eau potable en circuit ouvert			X	Sensibilisation du grand public, des collectivités	Interdiction				X	X	X	

Mesures de communication et de restriction des usages de l’eau par seuil d’alerte, d’alerte renforcée et de crise											
Origine de l’eau	Milieu naturel		AEP	Seuils				Usagers			
Usages	ESU	ESO		Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	A	E	C	P
				et des entreprises aux règles de bon usage d’économie d’eau							
Jeux d’eau et brumisateurs			X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d’économie d’eau	Interdiction				X	X	
Nettoyage / arrosage des sites de manifestations temporaires sportives et culturelles	X	X	X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d’économie d’eau	Uniquement pour la salubrité et sécurité		Soumis à autorisation des services de l’État	X	X	X	
Activités en lien avec les animaux											
Alimentation de bassins pour l’agrément des animaux, dont le manque d’eau est susceptible de présenter des risques	X	X	X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d’économie d’eau	Interdiction de 10 h à 18 h	Interdiction de 8 h à 20 h	Interdiction	X	X	X	X
Autres usages											
Manœuvre des bouches/bornes incendie sauf pour la défense contre les incendies, les exercices de sécurité indispensables et le remplissage de réserves pour la lutte contre les incendies			X	Interdiction				X	X	X	X
Remplissage et vidange de plans d’eau, étangs	X			Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d’économie	Interdiction, Sauf pour les usages commerciaux et problèmes sanitaires sous autorisation			X	X	X	X

Mesures de communication et de restriction des usages de l'eau par seuil d'alerte, d'alerte renforcée et de crise												
Origine de l'eau	Milieu naturel		AEP	Seuils				Usagers				
Usages	ESU	ESO		Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	A	E	C	P	
				d'eau	du service de police de l'eau concerné							
Usages industriels de l'eau hors ICPE	X	X	X	Sensibilisation des industriels aux règles de bon usage d'économie d'eau. Message de sensibilisation du personnel	Réduction des prélèvements nets de 25 %	Réduction des prélèvements nets de 50 %	Interdiction		X			
Activités industrielles et agricoles classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	X	X	X	Les exploitants ICPE sont tenus de s'informer des restrictions d'usage qui leur sont applicables et de sensibiliser leur personnel.	Réduction des prélèvements nets de 25 %	Réduction des prélèvements nets de 50 %	Interdiction	X	X			
						Transmission hebdomadaire ³						
					Les éléments mentionnés à l'annexe N°8 sont tenus à la disposition de l'inspection ⁴							
ICPE disposant d'un plan d'utilisation rationnelle de l'eau (PURE) ou d'un plan de sobriété hydrique (PSH)	X	X	X	Les exploitants ICPE sont tenus de s'informer des restrictions d'usage qui leur sont applicables et de sensibiliser leur personnel.	Application des dispositions prévues dans les plans d'utilisation rationnelle de l'eau (PURE) et dans les plans de sobriété hydrique (PSH).				X			
						Transmission hebdomadaire ³						
					Les éléments mentionnés à l'annexe N°8 sont tenus à la disposition de l'inspection ⁴							
Les établissements industriels, commerciaux, artisanaux disposant d'un plan de sobriété hydrique (PSH)	X	X	X	Les gérants sont tenus de s'informer des restrictions d'usage qui leur sont applicables et de sensibiliser leur personnel.	Application des dispositions prévues dans les plans de sobriété hydrique (PSH)					X		

³ Voir article 7.2 du présent arrêté.

⁴ Voir article 8.3 du présent arrêté.

Annexe n°2 : Niveaux de restriction par commune selon le zonage (eaux superficielles, eaux souterraines, eau potable)

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63001	AIGUEPERSE	2 - Allier aval	ALERTE	A - Nappe Allier	ALERTE
63002	AIX-LA-FAYETTE	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	E - Socle Dore amont	ALERTE RENFORCEE
63003	AMBERT	8 - Dore amont	ALERTE RENFORCEE	E - Socle Dore amont	ALERTE RENFORCEE
63005	ANTOINGT	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63006	ANZAT-LE-LUGUET	14 - Alagnon	ALERTE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63007	APCHAT	14 - Alagnon	ALERTE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63008	ARCONSAT	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63009	ARDES	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63010	ARLANC	8 - Dore amont	ALERTE RENFORCEE	E - Socle Dore amont	ALERTE RENFORCEE
63011	ARS-LES-FAVETS	12 - Cher amont	ALERTE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63012	ARTONNE	3 - Morge	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63013	AUBIAT	3 - Morge	VIGILANCE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	ALERTE
63014	AUBIERE	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	A - Nappe Allier	ALERTE
63015	AUBUSSON-D'AUVERGNE	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63016	AUGEROLLES	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63017	AUGNAT	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63160	AULHAT-FLAT	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63019	AULNAT	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	A - Nappe Allier	ALERTE
63020	AURIERES	11 - Sioule amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	ALERTE RENFORCEE
63021	AUTHEZAT	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	ALERTE RENFORCEE
63022	AUZAT-LA-COMBELLE	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63023	AUZELLES	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63024	AVEZE	13 - Dordogne amont	ALERTE RENFORCEE	J - Volcanique Dordogne amont	ALERTE
63025	AYAT-SUR-SIOULE	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63026	AYDAT	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	ALERTE
63027	BAFFIE	8 - Dore amont	ALERTE RENFORCEE	E - Socle Dore amont	ALERTE RENFORCEE
63028	BAGNOLS	13 - Dordogne amont	ALERTE RENFORCEE	J - Volcanique Dordogne amont	ALERTE
63029	BANSAT	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63030	BAS-ET-LEZAT	2 - Allier aval	ALERTE	A - Nappe Allier	ALERTE
63031	BEAULIEU	14 - Alagnon	ALERTE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63032	BEAUMONT	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	A - Nappe Allier	ALERTE
63033	BEAUMONT-LES-RANDAN	2 - Allier aval	ALERTE	A - Nappe Allier	ALERTE
63034	BEAUREGARD-L'EVEQUE	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63035	BEAUREGARD-VENDON	3 - Morge	VIGILANCE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	ALERTE
63036	BERGONNE	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63037	BERTIGNAT	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63038	BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	ALERTE RENFORCEE
63039	BEURIERES	8 - Dore amont	ALERTE RENFORCEE	E - Socle Dore amont	ALERTE RENFORCEE
63040	BILLOM	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63041	BIOLLET	11 - Sioule amont	VIGILANCE	C - Socle Cher amont	ALERTE
63042	BLANZAT	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	ALERTE
63043	BLOT-L'EGLISE	3 - Morge	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63044	BONGHEAT	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63045	BORT-L'ETANG	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63046	BOUDES	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63048	BOURG-LASTIC	13 - Dordogne amont	ALERTE RENFORCEE	J - Volcanique Dordogne amont	ALERTE
63049	BOUZEL	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63050	BRASSAC-LES-MINES	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63051	BRENAT	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63053	BRIFFONS	13 - Dordogne amont	ALERTE RENFORCEE	B - Socle Combrailles	ALERTE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63055	BROMONT-LAMOTHE	11 - Sioule amont	VIGILANCE	K - Volcanique Combrailles ouest	ALERTE
63056	BROUSSE	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	D - Socle Dore aval	CRISE
63058	BULHON	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63059	BUSSEOL	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63060	BUSSIERES	12 - Cher amont	ALERTE	C - Socle Cher amont	ALERTE
63061	BUSSIERES-ET-PRUNS	2 - Allier aval	ALERTE	A - Nappe Allier	ALERTE
63062	BUXIERES-SOUS-MONTAIGUT	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63063	CEBAZAT	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	ALERTE
63065	CEILLOUX	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63066	CELLES-SUR-DUROLLE	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63070	CEYRAT	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	A - Nappe Allier	ALERTE
63071	CEYSSAT	11 - Sioule amont	VIGILANCE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	ALERTE
63072	CHABRELOCHE	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63073	CHADELEUF	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	ALERTE RENFORCEE
63074	CHALUS	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63075	CHAMALIERES	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	ALERTE
63244	CHAMBARON-SUR-MORGE	3 - Morge	VIGILANCE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	ALERTE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63076	CHAMBON-SUR-DOLORE	8 - Dore amont	ALERTE RENFORCEE	E - Socle Dore amont	ALERTE RENFORCEE
63077	CHAMBON-SUR-LAC	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	ALERTE RENFORCEE
63079	CHAMPAGNAT-LE-JEUNE	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63080	CHAMPEIX	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	ALERTE RENFORCEE
63081	CHAMPETIERES	8 - Dore amont	ALERTE RENFORCEE	E - Socle Dore amont	ALERTE RENFORCEE
63082	CHAMPS	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63083	CHANAT-LA-MOUTEYRE	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	ALERTE
63084	CHANONAT	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	ALERTE
63085	CHAPDES-BEAUFORT	11 - Sioule amont	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63089	CHAPPES	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	ALERTE
63090	CHAPTUZAT	2 - Allier aval	ALERTE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63091	CHARBONNIER-LES-MINES	14 - Alagnon	ALERTE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63092	CHARBONNIERES-LES-VARENNES	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63093	CHARBONNIERES-LES-VIEILLES	3 - Morge	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63094	CHARENSAT	11 - Sioule amont	VIGILANCE	C - Socle Cher amont	ALERTE
63095	CHARNAT	7 - Dore aval	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63096	CHAS	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63097	CHASSAGNE	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63098	CHASTREIX	13 - Dordogne amont	ALERTE RENFORCEE	J - Volcanique Dordogne amont	ALERTE
63101	CHATEAU-SUR-CHER	12 - Cher amont	ALERTE	C - Socle Cher amont	ALERTE
63099	CHATEAUGAY	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	ALERTE
63100	CHATEAUNEUF-LES-BAINS	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63102	CHATELDON	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63103	CHATELGUYON	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	ALERTE
63105	CHAUMONT-LE-BOURG	8 - Dore amont	ALERTE RENFORCEE	E - Socle Dore amont	ALERTE RENFORCEE
63106	CHAURIAT	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63107	CHAVAROUX	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	A - Nappe Allier	ALERTE
63109	LES DEUX RIVES	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	ALERTE RENFORCEE
63110	CISTERNES-LA-FORET	11 - Sioule amont	VIGILANCE	K - Volcanique Combrailles ouest	ALERTE
63111	CLEMENSAT	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	ALERTE RENFORCEE
63112	CLERLANDE	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	ALERTE
63113	CLERMONT-FERRAND	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	A - Nappe Allier	ALERTE
63114	COLLANGES	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63115	COMBRAILLES	11 - Sioule amont	VIGILANCE	K - Volcanique Combrailles ouest	ALERTE
63116	COMBRONDE	3 - Morge	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63117	COMPAINS	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63118	CONDAT-EN-COMBRAILLE	11 - Sioule amont	VIGILANCE	K - Volcanique Combrailles ouest	ALERTE
63119	CONDAT-LES-MONTBOISSIER	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	D - Socle Dore aval	CRISE
63120	CORENT	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	ALERTE
63121	COUDES	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	ALERTE RENFORCEE
63122	COURGOUL	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63123	COURNOLS	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	ALERTE
63124	COURNON-D'AUVERGNE	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	A - Nappe Allier	ALERTE
63125	COURPIERE	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63128	CREVANT-LAVEINE	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63129	CROS	13 - Dordogne amont	ALERTE RENFORCEE	J - Volcanique Dordogne amont	ALERTE
63131	CULHAT	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63132	CUNLHAT	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63134	DAUZAT-SUR-VODABLE	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63135	DAVAYAT	3 - Morge	VIGILANCE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	ALERTE
63136	DOMAIZE	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63137	DORANGES	8 - Dore amont	ALERTE RENFORCEE	E - Socle Dore amont	ALERTE RENFORCEE
63138	DORAT	7 - Dore aval	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63139	DORE-L'EGLISE	8 - Dore amont	ALERTE RENFORCEE	E - Socle Dore amont	ALERTE RENFORCEE
63140	DURMIGNAT	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63141	DURTOL	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	ALERTE
63142	ECHANDELYS	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	D - Socle Dore aval	CRISE
63143	EFFIAT	2 - Allier aval	ALERTE	A - Nappe Allier	ALERTE
63144	EGLISENEUVE-D'ENTRAIGUES	13 - Dordogne amont	ALERTE RENFORCEE	J - Volcanique Dordogne amont	ALERTE
63145	EGLISENEUVE-DES-LIARDS	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	D - Socle Dore aval	CRISE
63146	EGLISENEUVE-PRES-BILLOM	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63147	EGLISOLLES	9 - Ance	ALERTE RENFORCEE	F - Socle Forez	ALERTE RENFORCEE
63148	ENNEZAT	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	ALERTE
63149	ENTRAIGUES	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	A - Nappe Allier	ALERTE
63150	ENVAL	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	ALERTE
63151	ESCOUTOUX	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63152	ESPINASSE	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63153	ESPINCHAL	13 - Dordogne amont	ALERTE RENFORCEE	J - Volcanique Dordogne amont	ALERTE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63154	ESPIRAT	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63155	ESTANDEUIL	7 - Dore aval	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63156	ESTEIL	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63157	FAYET-LE-CHATEAU	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63158	FAYET-RONAYE	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	E - Socle Dore amont	ALERTE RENFORCEE
63159	FERNOEL	13 - Dordogne amont	ALERTE RENFORCEE	K - Volcanique Combrailles ouest	ALERTE
63162	FOURNOLS	8 - Dore amont	ALERTE RENFORCEE	E - Socle Dore amont	ALERTE RENFORCEE
63163	GELLES	11 - Sioule amont	VIGILANCE	K - Volcanique Combrailles ouest	ALERTE
63164	GERZAT	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	ALERTE
63165	GIAT	11 - Sioule amont	VIGILANCE	K - Volcanique Combrailles ouest	ALERTE
63166	GIGNAT	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63167	GIMEAUX	3 - Morge	VIGILANCE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	ALERTE
63168	GLAINE-MONTAIGUT	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63171	GOUTTIERES	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63172	GRANDEYROLLES	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	ALERTE RENFORCEE
63173	GRANDRIF	8 - Dore amont	ALERTE RENFORCEE	E - Socle Dore amont	ALERTE RENFORCEE
63174	GRANDVAL	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63175	HERMENT	11 - Sioule amont	VIGILANCE	B - Socle Combrailles	ALERTE
63176	HEUME-L'EGLISE	11 - Sioule amont	VIGILANCE	B - Socle Combrailles	ALERTE
63177	ISSERTEAUX	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63178	ISSOIRE	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63179	JOB	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63181	JOSERAND	3 - Morge	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63180	JOZE	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	A - Nappe Allier	ALERTE
63182	JUMEAUX	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63047	LA BOURBOULE	13 - Dordogne amont	ALERTE RENFORCEE	J - Volcanique Dordogne amont	ALERTE
63064	LA CELLE	11 - Sioule amont	VIGILANCE	K - Volcanique Combrailles ouest	ALERTE
63067	LA CELLETTE	12 - Cher amont	ALERTE	C - Socle Cher amont	ALERTE
63086	LA CHAPELLE-AGNON	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63087	LA CHAPELLE-MARCOUSSE	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63088	LA CHAPELLE-SUR-USSON	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63104	LA CHAULME	9 - Ance	ALERTE RENFORCEE	F - Socle Forez	ALERTE RENFORCEE
63130	LA CROUZILLE	12 - Cher amont	ALERTE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63161	LA FORIE	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63169	LA GODIVELLE	13 - Dordogne amont	ALERTE RENFORCEE	J - Volcanique Dordogne amont	ALERTE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63170	LA GOUTELLE	11 - Sioule amont	VIGILANCE	K - Volcanique Combrailles ouest	ALERTE
63231	LA MONNERIE-LE-MONTEL	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63298	LA RENAUDIE	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63302	LA ROCHE-BLANCHE	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	ALERTE
63306	LA ROCHE-NOIRE	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63413	LA SAUVETAT	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	ALERTE RENFORCEE
63192	LA TOUR-D'AUVERGNE	13 - Dordogne amont	ALERTE RENFORCEE	J - Volcanique Dordogne amont	ALERTE
63183	LABESSETTE	13 - Dordogne amont	ALERTE RENFORCEE	J - Volcanique Dordogne amont	ALERTE
63184	LACHAUX	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63185	LAMONTGIE	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63186	LANDOGNE	11 - Sioule amont	VIGILANCE	K - Volcanique Combrailles ouest	ALERTE
63187	LAPEYROUSE	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63188	LAPS	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	D - Socle Dore aval	CRISE
63189	LAQUEUILLE	11 - Sioule amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	ALERTE RENFORCEE
63190	LARODDE	13 - Dordogne amont	ALERTE RENFORCEE	J - Volcanique Dordogne amont	ALERTE
63191	LASTIC	13 - Dordogne amont	ALERTE RENFORCEE	B - Socle Combrailles	ALERTE
63052	LE BREUIL-SUR-COUZE	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63054	LE BROU	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63057	LE BRUGERON	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63069	LE CENDRE	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	A - Nappe Allier	ALERTE
63108	LE CHEIX-SUR-MORGE	3 - Morge	VIGILANCE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	ALERTE
63126	LE CREST	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	ALERTE
63230	LE MONESTIER	8 - Dore amont	ALERTE RENFORCEE	E - Socle Dore amont	ALERTE RENFORCEE
63293	LE QUARTIER	12 - Cher amont	ALERTE	C - Socle Cher amont	ALERTE
63448	LE VERNET-CHAMEANE	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63449	LE VERNET-SAINT-MARGUERITE	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	ALERTE RENFORCEE
63193	LEMPDES	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	A - Nappe Allier	ALERTE
63194	LEMPY	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63004	LES ANCIZES-COMPS	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63213	LES MARTRES-D'ARTIERE	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	A - Nappe Allier	ALERTE
63214	LES MARTRES-DE-VEYRE	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	A - Nappe Allier	ALERTE
63287	LES PRADEAUX	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63195	LEZOUX	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63196	LIMONS	2 - Allier aval	ALERTE	A - Nappe Allier	ALERTE
63197	LISSEUIL	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63198	LOUBEYRAT	3 - Morge	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63199	LUDESSE	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	ALERTE RENFORCEE
63200	LUSSAT	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	A - Nappe Allier	ALERTE
63201	LUZILLAT	2 - Allier aval	ALERTE	A - Nappe Allier	ALERTE
63202	MADRIAT	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63203	MALAUZAT	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	ALERTE
63204	MALINTRAT	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	A - Nappe Allier	ALERTE
63205	MANGLIEU	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	D - Socle Dore aval	CRISE
63206	MANZAT	3 - Morge	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63207	MARAT	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63208	MARCILLAT	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63209	MAREUGHEOL	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63210	MARINGUES	3 - Morge	VIGILANCE	A - Nappe Allier	ALERTE
63211	MARSAC-EN-LIVRADOIS	8 - Dore amont	ALERTE RENFORCEE	E - Socle Dore amont	ALERTE RENFORCEE
63212	MARSAT	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	ALERTE
63215	MARTRES-SUR-MORGE	3 - Morge	VIGILANCE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	ALERTE
63216	MAUZUN	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63218	MAYRES	8 - Dore amont	ALERTE RENFORCEE	E - Socle Dore amont	ALERTE RENFORCEE
63219	MAZAYE	11 - Sioule amont	VIGILANCE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	ALERTE
63220	MAZOIRES	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63221	MEDEYROLLES	9 - Ance	ALERTE RENFORCEE	F - Socle Forez	ALERTE RENFORCEE
63222	MEILHAUD	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	ALERTE RENFORCEE
63223	MENAT	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63224	MENETROL	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	ALERTE
63225	MESSEIX	13 - Dordogne amont	ALERTE RENFORCEE	J - Volcanique Dordogne amont	ALERTE
63227	MIREFLEURS	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63228	MIREMONT	11 - Sioule amont	VIGILANCE	K - Volcanique Combrailles ouest	ALERTE
63229	MOISSAT	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63232	MONS	2 - Allier aval	ALERTE	A - Nappe Allier	ALERTE
63236	MONT-DORE	13 - Dordogne amont	ALERTE RENFORCEE	J - Volcanique Dordogne amont	ALERTE
63233	MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE	12 - Cher amont	ALERTE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63234	MONTAIGUT-LE-BLANC	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	ALERTE RENFORCEE
63235	MONTCEL	3 - Morge	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63237	MONTEL-DE-GELAT	11 - Sioule amont	VIGILANCE	K - Volcanique Combrailles ouest	ALERTE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63238	MONTFERMY	11 - Sioule amont	VIGILANCE	K - Volcanique Combrailles ouest	ALERTE
63239	MONTMORIN	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63240	MONTPENSIER	2 - Allier aval	ALERTE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63241	MONTPEYROUX	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	ALERTE RENFORCEE
63242	MORIAT	14 - Alagnon	ALERTE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63243	MOUREUILLE	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63245	MOZAC	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	ALERTE
63226	MUR-SUR-ALLIER	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63246	MURAT-LE-QUAIRE	13 - Dordogne amont	ALERTE RENFORCEE	J - Volcanique Dordogne amont	ALERTE
63247	MUROL	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	ALERTE RENFORCEE
63248	NEBOUZAT	11 - Sioule amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	ALERTE RENFORCEE
63249	NERONDE-SUR-DORE	7 - Dore aval	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63250	NESCHERS	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	ALERTE RENFORCEE
63251	NEUF-EGLISE	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63252	NEUVILLE	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63253	NOALHAT	7 - Dore aval	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63254	NOHANENT	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	ALERTE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63255	NONETTE-ORSONNETTE	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63256	NOVACELLES	8 - Dore amont	ALERTE RENFORCEE	E - Socle Dore amont	ALERTE RENFORCEE
63257	OLBY	11 - Sioule amont	VIGILANCE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	ALERTE
63258	OLLIERGUES	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63259	OLLOIX	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	ALERTE RENFORCEE
63260	OLMET	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63261	ORBEIL	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63262	ORCET	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	A - Nappe Allier	ALERTE
63263	ORCINES	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	ALERTE
63264	ORCIVAL	11 - Sioule amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	ALERTE RENFORCEE
63265	ORLEAT	7 - Dore aval	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63267	PALLADUC	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63268	PARDINES	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	ALERTE RENFORCEE
63269	PARENT	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	I - Volcanique Sancy	ALERTE RENFORCEE
63270	PARENTIGNAT	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63271	PASLIERES	7 - Dore aval	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63272	PERIGNAT-LES-SARLIEVE	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	A - Nappe Allier	ALERTE
63273	PERIGNAT-SUR-ALLIER	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63274	PERPEZAT	11 - Sioule amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	ALERTE RENFORCEE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63275	PERRIER	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	ALERTE RENFORCEE
63276	PESCHADOIRES	7 - Dore aval	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63277	PESLIERES	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63278	PESSAT-VILLENEUVE	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	ALERTE
63279	PICHERANDE	13 - Dordogne amont	ALERTE RENFORCEE	J - Volcanique Dordogne amont	ALERTE
63280	PIGNOLS	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	D - Socle Dore aval	CRISE
63281	PIONSAT	12 - Cher amont	ALERTE	C - Socle Cher amont	ALERTE
63282	PLAUZAT	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	ALERTE RENFORCEE
63284	PONT-DU-CHATEAU	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	A - Nappe Allier	ALERTE
63283	PONTAUMUR	11 - Sioule amont	VIGILANCE	K - Volcanique Combrailles ouest	ALERTE
63285	PONTGIBAUD	11 - Sioule amont	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63286	POUZOL	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63288	PROMPSAT	3 - Morge	VIGILANCE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	ALERTE
63289	PRONDINES	11 - Sioule amont	VIGILANCE	B - Socle Combrailles	ALERTE
63290	PULVERIERES	11 - Sioule amont	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63291	PUY-GUILLAUME	7 - Dore aval	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63292	PUY-SAINT-GULMIER	11 - Sioule amont	VIGILANCE	K - Volcanique Combrailles ouest	ALERTE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63294	QUEUILLE	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63295	RANDAN	2 - Allier aval	ALERTE	A - Nappe Allier	ALERTE
63296	RAVEL	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63297	REIGNAT	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63299	RENTIERES	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63300	RIOM	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	ALERTE
63301	RIS	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63303	ROCHE-CHARLES-LA-MAYRAND	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63304	ROCHE-D'AGOUX	12 - Cher amont	ALERTE	C - Socle Cher amont	ALERTE
63305	ROCHEFORT-MONTAGNE	11 - Sioule amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	ALERTE RENFORCEE
63307	ROMAGNAT	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	ALERTE
63308	ROYAT	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	ALERTE
63309	SAILLANT	9 - Ance	ALERTE RENFORCEE	F - Socle Forez	ALERTE RENFORCEE
63311	SAINT-AGOULIN	2 - Allier aval	ALERTE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63312	SAINT-ALYRE-D'ARLANC	8 - Dore amont	ALERTE RENFORCEE	E - Socle Dore amont	ALERTE RENFORCEE
63313	SAINT-ALYRE-ES-MONTAGNE	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63314	SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63315	SAINT-AMANT-TALLENDE	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	ALERTE
63317	SAINT-ANDRE-LE-COQ	3 - Morge	VIGILANCE	A - Nappe Allier	ALERTE
63318	SAINT-ANGEL	3 - Morge	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63319	SAINT-ANTHEME	9 - Ance	ALERTE RENFORCEE	F - Socle Forez	ALERTE RENFORCEE
63320	SAINT-AVIT-D'AUVERGNE	11 - Sioule amont	VIGILANCE	K - Volcanique Combrailles ouest	ALERTE
63321	SAINT-BABEL	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63322	SAINT-BEAUZIRE	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	ALERTE
63323	SAINT-BONNET-LE-BOURG	8 - Dore amont	ALERTE RENFORCEE	E - Socle Dore amont	ALERTE RENFORCEE
63324	SAINT-BONNET-LE-CHASTEL	8 - Dore amont	ALERTE RENFORCEE	E - Socle Dore amont	ALERTE RENFORCEE
63325	SAINT-BONNET-LES-ALLIER	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63326	SAINT-BONNET-PRES-ORCIVAL	11 - Sioule amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	ALERTE RENFORCEE
63327	SAINT-BONNET-PRES-RIOM	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	ALERTE
63332	SAINT-CLEMENT-DE-REGNAT	2 - Allier aval	ALERTE	A - Nappe Allier	ALERTE
63331	SAINT-CLEMENT-DE-VALORGUE	9 - Ance	ALERTE RENFORCEE	F - Socle Forez	ALERTE RENFORCEE
63333	SAINT-DENIS-COMBARNAZAT	2 - Allier aval	ALERTE	A - Nappe Allier	ALERTE
63334	SAINT-DIER-D'AUVERGNE	7 - Dore aval	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63335	SAINT-DIER	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	ALERTE RENFORCEE
63336	SAINT-DONAT	13 - Dordogne amont	ALERTE RENFORCEE	J - Volcanique Dordogne amont	ALERTE
63337	SAINT-ELOY-LA-GLACIERE	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63338	SAINT-ELOY-LES-MINES	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63339	SAINT-ETIENNE-DES-CHAMPS	11 - Sioule amont	VIGILANCE	K - Volcanique Combrailles ouest	ALERTE
63340	SAINT-ETIENNE-SUR-USSON	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63341	SAINT-FERREOL-DES-COTES	8 - Dore amont	ALERTE RENFORCEE	E - Socle Dore amont	ALERTE RENFORCEE
63342	SAINT-FLORET	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63343	SAINT-FLOUR-L'ETANG	7 - Dore aval	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63344	SAINT-GAL-SUR-SIOULE	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63345	SAINT-GENES-CHAMPANELLE	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	ALERTE
63346	SAINT-GENES-CHAMPESPE	13 - Dordogne amont	ALERTE RENFORCEE	J - Volcanique Dordogne amont	ALERTE
63347	SAINT-GENES-DU-RETZ	2 - Allier aval	ALERTE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63348	SAINT-GENES-LA-TOURETTE	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63349	SAINT-GEORGES-DE-MONS	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63350	SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63353	SAINT-GERMAIN-L'HERM	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	E - Socle Dore amont	ALERTE RENFORCEE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63352	SAINT-GERMAIN-LEMBRON	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63351	SAINT-GERMAIN-PRES-HERMENT	11 - Sioule amont	VIGILANCE	B - Socle Combrailles	ALERTE
63354	SAINT-GERVAIS-D'AUVERGNE	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63355	SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63356	SAINT-GERVAZY	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63357	SAINT-HERENT	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63360	SAINT-HILAIRE	12 - Cher amont	ALERTE	C - Socle Cher amont	ALERTE
63358	SAINT-HILAIRE-LA-CROIX	3 - Morge	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63359	SAINT-HILAIRE-LES-MONGES	11 - Sioule amont	VIGILANCE	B - Socle Combrailles	ALERTE
63362	SAINT-IGNAT	3 - Morge	VIGILANCE	A - Nappe Allier	ALERTE
63363	SAINT-JACQUES-D'AMBUR	11 - Sioule amont	VIGILANCE	K - Volcanique Combrailles ouest	ALERTE
63364	SAINT-JEAN-D'HEURS	7 - Dore aval	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63365	SAINT-JEAN-DES-OLLIERES	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63366	SAINT-JEAN-EN-VAL	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63367	SAINT-JEAN-SAINT-GERVAIS	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63368	SAINT-JULIEN-DE-COPPEL	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63369	SAINT-JULIEN-LA-GENESTE	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63370	SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE	13 - Dordogne amont	ALERTE RENFORCEE	J - Volcanique Dordogne amont	ALERTE
63371	SAINT-JUST	8 - Dore amont	ALERTE RENFORCEE	E - Socle Dore amont	ALERTE RENFORCEE
63372	SAINT-LAURE	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	A - Nappe Allier	ALERTE
63373	SAINT-MAIGNER	12 - Cher amont	ALERTE	C - Socle Cher amont	ALERTE
63376	SAINT-MARTIN-D'OLLIERES	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63374	SAINT-MARTIN-DES-OLMES	8 - Dore amont	ALERTE RENFORCEE	E - Socle Dore amont	ALERTE RENFORCEE
63375	SAINT-MARTIN-DES-PLAINS	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63378	SAINT-MAURICE	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63377	SAINT-MAURICE-PRES-PIONSAT	12 - Cher amont	ALERTE	C - Socle Cher amont	ALERTE
63379	SAINT-MYON	3 - Morge	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63380	SAINT-NECTAIRE	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	ALERTE RENFORCEE
63381	SAINT-OURS	11 - Sioule amont	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63382	SAINT-PARDOUX	3 - Morge	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63383	SAINT-PIERRE-COLAMINE	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	ALERTE RENFORCEE
63384	SAINT-PIERRE-LA-BOURLHONNE	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63385	SAINT-PIERRE-LE-CHASTEL	11 - Sioule amont	VIGILANCE	K - Volcanique Combrailles ouest	ALERTE
63386	SAINT-PIERRE-ROCHE	11 - Sioule amont	VIGILANCE	K - Volcanique Combrailles ouest	ALERTE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63387	SAINT-PRIEST-BRAMEFANT	2 - Allier aval	ALERTE	A - Nappe Allier	ALERTE
63388	SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63389	SAINT-QUENTIN-SUR-SAUXILLANGES	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63390	SAINT-QUINTIN-SUR-SIOULE	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63391	SAINT-REMY-DE-BLOT	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63392	SAINT-REMY-DE-CHARGNAT	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63393	SAINT-REMY-SUR-DUROLLE	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63394	SAINT-ROMAIN	9 - Ance	ALERTE RENFORCEE	F - Socle Forez	ALERTE RENFORCEE
63395	SAINT-SANDOUX	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	ALERTE RENFORCEE
63396	SAINT-SATURNIN	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	ALERTE
63397	SAINT-SAUVES-D'Auvergne	13 - Dordogne amont	ALERTE RENFORCEE	J - Volcanique Dordogne amont	ALERTE
63398	SAINT-SAUVEUR-LA-SAGNE	8 - Dore amont	ALERTE RENFORCEE	E - Socle Dore amont	ALERTE RENFORCEE
63399	SAINT-SULPICE	13 - Dordogne amont	ALERTE RENFORCEE	J - Volcanique Dordogne amont	ALERTE
63400	SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN	2 - Allier aval	ALERTE	A - Nappe Allier	ALERTE
63401	SAINT-VICTOR-LA-RIVIERE	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	ALERTE RENFORCEE
63402	SAINT-VICTOR-MONTVIANEIX	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63403	SAINT-VINCENT	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	ALERTE RENFORCEE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63404	SAINT-YVOINE	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	ALERTE RENFORCEE
63310	SAINTE-AGATHE	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63328	SAINTE-CATHERINE	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63329	SAINTE-CHRISTINE	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63405	SALLEDES	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	D - Socle Dore aval	CRISE
63406	SARDON	3 - Morge	VIGILANCE	A - Nappe Allier	ALERTE
63407	SAULZET-LE-FROID	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	ALERTE RENFORCEE
63408	SAURET-BESSERVE	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63409	SAURIER	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63410	SAUVAGNAT	11 - Sioule amont	VIGILANCE	B - Socle Combrailles	ALERTE
63411	SAUVAGNAT-SAINT-MARTHE	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	ALERTE RENFORCEE
63412	SAUVESSANGES	9 - Ance	ALERTE RENFORCEE	F - Socle Forez	ALERTE RENFORCEE
63414	SAUVIAT	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63415	SAUXILLANGES	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63416	SAVENNES	13 - Dordogne amont	ALERTE RENFORCEE	J - Volcanique Dordogne amont	ALERTE
63417	SAYAT	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	ALERTE
63418	SERMENTIZON	7 - Dore aval	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63419	SERVANT	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63420	SEYCHALLES	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63421	SINGLES	13 - Dordogne amont	ALERTE RENFORCEE	J - Volcanique Dordogne amont	ALERTE
63422	SOLIGNAT	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63423	SUGERES	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	D - Socle Dore aval	CRISE
63424	SURAT	3 - Morge	VIGILANCE	A - Nappe Allier	ALERTE
63425	TALLENDE	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	ALERTE
63426	TAUVES	13 - Dordogne amont	ALERTE RENFORCEE	J - Volcanique Dordogne amont	ALERTE
63427	TEILHEDE	3 - Morge	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63428	TEILHET	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63429	TERNANT-LES-EAUX	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63430	THIERS	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63431	THIOLIERES	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63432	THURET	3 - Morge	VIGILANCE	A - Nappe Allier	ALERTE
63433	TORTEBESSE	11 - Sioule amont	VIGILANCE	B - Socle Combrailles	ALERTE
63434	TOURS-SUR-MEYMONT	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63435	TOURZEL-RONZIERES	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63436	TRALAIGUES	11 - Sioule amont	VIGILANCE	K - Volcanique Combrailles ouest	ALERTE
63437	TREMOUILLE-SAINT-LOUP	13 - Dordogne amont	ALERTE RENFORCEE	J - Volcanique Dordogne amont	ALERTE
63438	TREZIOUX	7 - Dore aval	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63439	USSON	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63440	VALBELEIX	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63441	VALCIVIERES	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63442	VALZ-SOUS-CHATEAUNEUF	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63443	VARENNES-SUR-MORGE	3 - Morge	VIGILANCE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	ALERTE
63444	VARENNES-SUR-USSON	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63445	VASSEL	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63446	VENSAT	2 - Allier aval	ALERTE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63447	VERGHEAS	12 - Cher amont	ALERTE	C - Socle Cher amont	ALERTE
63450	VERNEUGHEOL	11 - Sioule amont	VIGILANCE	B - Socle Combrailles	ALERTE
63451	VERNINES	11 - Sioule amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	ALERTE RENFORCEE
63452	VERRIERES	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	ALERTE RENFORCEE
63453	VERTAIZON	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63454	VERTOLAYE	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63455	VEYRE-MONTON	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	ALERTE
63457	VIC-LE-COMTE	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	ALERTE
63456	VICHEL	14 - Alagnon	ALERTE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63458	VILLENEUVE	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63459	VILLENEUVE-LES-CERFS	2 - Allier aval	ALERTE	A - Nappe Allier	ALERTE
63460	VILLOSSANGES	11 - Sioule amont	VIGILANCE	K - Volcanique Combrailles ouest	ALERTE
63461	VINZELLES	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63462	VIRLET	12 - Cher amont	ALERTE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63463	VISCOMTAT	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63464	VITRAC	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63465	VIVEROLS	9 - Ance	ALERTE RENFORCEE	F - Socle Forez	ALERTE RENFORCEE
63466	VODABLE	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	ALERTE
63467	VOINGT	11 - Sioule amont	VIGILANCE	B - Socle Combrailles	ALERTE
63468	VOLLORE-MONTAGNE	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63469	VOLLORE-VILLE	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63470	VOLVIC	4 - Allier rive gauche moyen	VIGILANCE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	ALERTE
63471	YOUX	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	ALERTE
63472	YRONDE-ET-BURON	6 - Allier rive droite	ALERTE RENFORCEE	I - Volcanique Sancy	ALERTE RENFORCEE
63473	YSSAC-LA-TOURETTE	3 - Morge	VIGILANCE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	ALERTE

ANNEXE 3

**Restrictions des usages de l'eau prélevée dans
les eaux superficielles**

**Mesures de restrictions applicables à compter du
30 octobre 2026**

ANNEXE 3

**Restrictions des usages de l'eau prélevée dans
les eaux superficielles**

**Mesures de restrictions applicables à compter du
30 octobre 2026**

ANNEXE 3

**Restrictions des usages de l'eau prélevée dans
les eaux superficielles**

**Mesures de restrictions applicables à compter du
30 octobre 2026**

-  VIGILANCE
-  ALERTE
-  ALERTE RENFORCEE
-  CRISE

-  VIGILANCE
-  ALERTE
-  ALERTE RENFORCEE
-  CRISE



ANNEXE 4

Restrictions des usages de l'eau prélevée dans les eaux souterraines et sur les réseaux d'eau potable

Mesures de restrictions applicables à compter du
30 octobre 2026

